

Communiqué de presse - Zurich, 20 novembre 2012

Le Swiss Medical Board publie des aide-mémoire pour les patients

L'organe responsable du Swiss Medical Board a élaboré, avec la Fédération suisse des patients, des informations destinées aux patients concernant des recommandations de Swiss Medical Board. Ces publications constituent une aide à la prise de décision ; elles concernent, d'une part, le traitement des lésions des ligaments croisés et, d'autre part, l'application du test PSA dans le dépistage précoce du cancer de la prostate. Les aide-mémoire se veulent un soutien aux médecins lors des entretiens avec leurs patients; ils peuvent d'ores et déjà être commandés auprès de la Fédération suisse des patients.

Le conseil d'experts du Swiss Medical Board est chargé de vérifier la relation coût-utilité des prestations médicales et de formuler des recommandations à l'attention des décideurs politiques et des fournisseurs de prestations. L'organe responsable du Swiss Medical Board veille à l'application des recommandations. Pour ce faire, il a défini trois niveaux de contrainte pour la mise en œuvre des mesures: la «sensibilisation», l'«application facultative» et l'«application obligatoire» et décide pour chaque rapport, à quel niveau les mesures doivent être adoptées. Lors de leur parution, tous les rapports sont rendus publics, distribués aux personnes intéressées et publiés sur le site internet (niveau 1 «sensibilisation»). Pour la plupart des rapports élaborés jusqu'ici, des mesures de niveau 2 «application facultative» ont été adoptées: les fournisseurs de prestations concernés ont été directement rendus attentifs aux recommandations et invités à veiller à leur observance.

A présent, pour la première fois, le Swiss Medical Board s'adresse directement aux patientes et patients concernés. Depuis peu, il existe des aide-mémoire pour le traitement de la rupture des ligaments croisés antérieurs et pour l'utilisation des tests PSA dans le dépistage précoce du cancer de la prostate. Le Swiss Medical Board aimerait ainsi apporter un soutien aux médecins traitants lors des entretiens avec leurs patients et, en même temps, permettre aux patients de participer à la décision pour ou contre une intervention.

L'«application obligatoire» (niveau 3) n'a été adoptée qu'une seule fois, en octobre 2011, avec la procédure d'évaluation engagée pour le «traitement percutané, basé sur un cathéter, de l'insuffisance sévère de la valve mitrale (Percutaneous Mitral Valve Repair)». Avec les mesures de niveau 3, l'organe responsable du Swiss Medical Board aimerait obtenir que les prestations ne soient fournies que sous les conditions énoncées dans les recommandations. La procédure est encore en cours chez les autorités compétentes.

L'organe responsable du Swiss Medical Board et la Fédération suisse des patients sont convaincus qu'une information concrète et compréhensible des patients aura des conséquences sur le choix adéquat des traitements et permettra donc d'améliorer la qualité des traitements.

Plus d'informations sur le Swiss Medical Board sous www.swissmedicalboard.ch

Contact:

Susanna Marti Calmell, secrétariat de l'organe responsable du Swiss Medical Board
Téléphone +41 43 259 24 79, info@medical-board

Acquisition des aide-mémoire

Les aide-mémoire peuvent être consultés et téléchargés sur le site internet de Swiss Medical Board et de la Fédération suisse des patients.

Des exemplaires imprimés à remettre aux patients dans les cabinets médicaux peuvent être commandés gratuitement (jusqu'à 20 exemplaires) auprès de la:

Fédération suisse des patients
Hofwiesenstrasse 3, 8042 Zürich
TF: +41 44 361 92 56
dvsp@patientenstelle.ch